



Fédération Syndicale Unitaire

104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas

Tél : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48 - Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

Bernadette Groison
Secrétaire Générale
BG/NO/14.15/004

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Les Lilas le 4 septembre 2014

Monsieur le Premier Ministre,

La France est une terre d'immigration, elle doit être une terre d'accueil et d'intégration.

L'Education est un droit dans notre pays pour tous les jeunes qui sont sur son territoire. La France s'est d'ailleurs engagée à ce sujet au plan international et ce principe est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant et rappelé dans notre Code de l'Education.

La FSU est particulièrement attachée à ce droit à l'éducation pour tous les élèves et les étudiant(e)s. Il est aussi un devoir de justice, d'égalité et de liberté pour notre société d'offrir ainsi à ces jeunes la possibilité de se construire un avenir.

Or, aujourd'hui encore, des jeunes sans papiers se trouvent dans de grandes difficultés pour poursuivre leurs études et leur formation dans de bonnes conditions et parfois même ils sont exclus de l'Ecole. C'est le risque actuellement pour : Matsy Amongo (20 ans, jeune majeure de nationalité congolaise (RDC), actuellement au Centre de rétention de Rennes et menacée d'expulsion immédiate ; Bolortuya Enkhtur, lycéenne du Havre depuis 2010 actuellement au centre de rétention administratif d'Oissel ; Mme et M. Makoev et leurs enfants âgés de 9 ans et 3 ans, nés en France. Ils sont originaires de Géorgie et en France depuis 4 ans et demi ; Mme et M. Levan et leur fille de 11 ans, qui doit entrer en 6^{ème}, et leurs fils de 8 ans et 3 ans et demi, originaires de Géorgie, ils sont en France depuis août 2011 ; Amadou Woury Balde, universitaire à Montpellier.

Nous n'oublions pas non plus les familles assignées à résidence comme la famille Maka (2 enfants scolarisés) à Lure qui a fui la Géorgie ou la famille Manoukian (3 enfants dont 2 scolarisés) à Creil originaire d'Arménie et qui doivent se rendre tous les jours au commissariat.

La FSU est aussi très inquiète de la situation des mineurs isolés étrangers sur notre territoire pour qui la situation n'est pas réglée même s'ils sont scolarisés.

La FSU considère que l'Education doit permettre à chaque jeune de devenir un citoyen libre et autonome.

Il est indispensable de mettre un terme aux expulsions dans le respect de la circulaire 123421C de 2012.

Il est nécessaire de permettre la régularisation de tous ces jeunes, et de leur famille, par l'obtention d'un titre pérenne. La FSU demande de longue date que la scolarisation des enfants soit un élément déterminant d'appréciation pour les décisions de régularisation.

Il apparaît enfin utile de proposer une nouvelle loi permettant de clarifier l'ensemble de cette politique.

En espérant que ce courrier retienne votre attention et permette une suite favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale